

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 31 janvier 2024

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES : RENFORCEMENT DES DOTATIONS DU « FONDS VERT »

Mis en place en 2023 pour la première année, le fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, est renforcé en 2024 avec une dotation de 2,5 milliards d'euros au niveau national, contre 2 milliards d'euros en 2023.

Le lancement du Fonds vert en 2023 a permis la réalisation de nombreux projets de grande ambition écologique. **L'augmentation de l'enveloppe nationale Fonds vert pour 2024, ainsi que sa pérennisation jusqu'en 2027**, reposent sur la conviction que les collectivités territoriales tiennent un rôle essentiel pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique, à travers le renforcement de leur performance environnementale et l'amélioration du cadre de vie de leurs administrés.

En 2023, dans le Jura, 8 582 398€ ont ainsi été alloués à 82 projets, toutes mesures confondues, pour une enveloppe initialement attribuée de 6 291 943€.

Pour 2024, toutes les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent continuer à déposer leurs demandes de financement grâce aux formulaires « Démarches simplifiées » disponibles sur le site suivant : <https://aides-territoires.fr/fonds-vert>

Des cahiers d'accompagnement sont disponibles sur le site <https://aides-territoires.fr/fonds-vert/> depuis mi-janvier pour aider les collectivités à concevoir leurs projets et assurer leur grande ambition environnementale ; certaines mesures pré-existantes ont été simplifiées ou précisées à cette occasion.

Les préfets et les services déconcentrés de l'État poursuivront l'instruction des mesures au plus près des collectivités, afin de s'adapter aux besoins de chaque territoire, sans appels à projets.

**Direction
des services
du cabinet**

En 2024, la Bourgogne-Franche-Comté dispose d'une enveloppe Fonds vert de 90M€, parmi lesquels 7 904 682€ sont d'ores-et-déjà fléchés pour le département du Jura au titre des mesures suivantes :

→ Mesures Fonds vert 2023 pérennisées :

- Performance environnementale :
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
 - Tri et valorisation énergétique des biodéchets
 - Modernisation de l'éclairage public
- Adaptation des territoires au changement climatique :
 - Renaturation des villes et villages
 - Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation
 - Prévention des risques inondations
- Amélioration du cadre de vie :
 - Covoiturage
 - Renouveau des friches
- Ingénierie d'animation et de planification de la transition écologique : cette mesure peut contribuer à soutenir les collectivités dans la rédaction de leur plan d'action en matière de transition écologique, notamment la mise à jour de leur CRTE.

→ Nouvelles mesures Fonds vert 2024 :

- Mobilités durables en zones rurales : dans le cadre du plan France Ruralités, une enveloppe est dédiée aux autorités organisatrices de mobilités rurales à hauteur de 90M€ sur 3 ans (2024-2026)
- Territoires d'industrie : une enveloppe nationale de 100M€ est dédiée aux entreprises relocalisant dans les territoires des chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique
- Une enveloppe nationale de 500M€ est réservée à la rénovation énergétique et à la renaturation des écoles.

Contact local à destination des collectivités : pref-fondsvert@jura.gouv.fr

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX